



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-031-2016-07

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2016

# Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-18-005 - Arrêté DOSMS/AMBU/OFF/2016-076 (2 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-18-005

Arrêté DOSMS/AMBU/OFF/2016-076

*Arrêté portant modification de l'arrêté ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie*

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-076  
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° OS/OA/PS/DT92/N°2013-239  
AYANT AUTORISE LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016, publié le 22 avril 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n°OS/OA/PS/DT92/N°2013-239 du 24 octobre 2013 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie et octroyé la licence n°92#002344 à l'officine ainsi transférée ;
- VU la demande en date du 15 juin 2016 sollicitant la modification de la licence n° 92#002344 ;
- VU l'arrêté de numérotage de la commune de BOULOGNE-BILLANCOURT en date du 18 avril 2013 ;
- CONSIDERANT que l'arrêté n° OS/OA/PS/DT92/N°2013-239 du 24 octobre 2013 a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers un local sis à l'angle des avenues Emile Zola et Pierre Lefauchaux, Immeuble KINETIC, ZAC Seguin Rives de Seine à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) ;
- CONSIDERANT que par courrier électronique du 15 juin 2016, l'avocate de la pharmacienne titulaire de l'officine susvisée informe l'Agence régionale de santé de la renumérotation de la voirie au sein de la commune de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- CONSIDERANT que le local d'accueil du transfert autorisé par l'arrêté du 24 octobre 2013 susvisé est désormais sis 34, Avenue Emile Zola ;
- CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine sont pour le reste inchangées ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la licence de transfert octroyée le 24 octobre 2013 pour tenir compte de la renumérotation de la voirie opérée par la Ville de BOULOGNE-BILLANCOURT ;



## ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté n° OS/OA/PS/DT92/N°2013-239 du 24 octobre 2013 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sous la licence n°92#002344 est modifié comme suit,

**Les termes :**

« à l'angle des avenues Emile Zola et Pierre Lefauchaux, Immeuble KINETIC, ZAC Seguin Rives de Seine »

**sont remplacés, chaque fois qu'ils apparaissent, par les termes :**

« 34, Avenue Emile Zola ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 18 juillet 2016

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**Signé**

Pierre OUANHNON